

DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt et un, le neuf avril, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 03 avril 2021, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de François GAUTHERON, Maire, pour délibérer des questions suivantes.

Étaient présents : Mr GAUTHERON François, Mme BLOT Séverine, Mr BLANLUET Christophe, Mr TRITKI El Mostafa, Mr REVENU Bruno, Mr GARNIER Sébastien, Mr ROGUE Vincent, Mr DUMAS Yannick, Mr PANNETRAT Jacky, Mr GAGNAUD Christophe, Mme BOUAOUI Geneviève et Mme CHABANNES Marie José

Absent excusé : Mr THOMAS Jean-Charles

Absents : Mme ROBIN Eloïse et Mr GAGNEPAIN Emmanuel

Secrétaire de séance : Mr GAGNAUD Christophe

Assistait également à cette séance, Mlle CHEMINEAU Christelle, Adjoint Administratif

Pendant le couvre-feu, l'assistance aux débats des organes délibérants ne constituant pas un motif d'autorisation de sortie dérogatoire, la réunion s'est donc déroulée en l'absence de public (et aucun journaliste n'était présent).

* * * * *

DESIGNATION SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mr GAGNAUD Christophe se propose en qualité de secrétaire de séance, ce qu'acceptent les membres du Conseil Municipal.

CONTROLE BUDGETAIRE / TRESORERIE / EMPRUNTS

- Contrôle budgétaire au 08 avril : dépenses enregistrées = 122 387 €, pour des dépenses annuelles de fonctionnement prévues de 819 620 € - excédent 247 759 € - voirie 40 000 € = 531 861 € dépenses courantes, soit 23,00 % de l'exercice 2021.

Temps passé depuis début exercice 2021 = 97 jours, soit 26,60 % de l'exercice.

Le rythme des dépenses courantes est donc assez inférieur au temps passé = pas de dérapage des dépenses.

- Rappel des emprunts inscrits au budget et disponibles : 153 K€ sur prêt partiellement débloqué + 480 K€ sur ceux signés en début d'année (230 K€ Commune + 250 K€ Assainissement).

- Trésorerie : 137 500 € au 08 avril sur le compte au Trésor Public ; mais 42 000 € à régler en avril sur chantier logements + chantiers PLSV terrassements 20 000 € avril + 2 plateformes enrobés 40 000 € avril + équipements city stade (40 000) et skate parc (20 000) mai / juin + solde logements mai / juin 20 000 (sans compter retenue garantie 2022).

Donc besoin de trésorerie pour régler les travaux précités en cours (182 000 €), à financer à hauteur 29 000 € sur solde positif actuel au Trésor et par les 153 000 € à débloquent rapidement sur le 2^{ème} prêt déjà signé début 2020.

Il faudra mettre en place également dès maintenant les 250 000 € du prêt inscrit au Budget Assainissement qui s'ajouteront au solde Trésor actuel après règlement ci-dessus (108 500 €) pour régler les dépenses à venir du chantier d'extension des eaux usées (397 000 €).

Mais il restera aussi les 230 000 € d'emprunt inscrits au BP pour financer les études et travaux MAM (250 000 € mais travaux essentiellement en 2022) et l'éclairage public (132 000 €) qui s'ajouteront aux subventions attendues d'environ 292 500 € dans les mois prochains sur les travaux précités (logements 110 000 €, PLSV 44 000 €, RTE / MAM 40 000 €, assainissement 85 500 €, Peugeot 13 500 €), et à quelques remboursements de TVA (41 500 €).

Au final, les exercices 2021 et 2022 devraient se dérouler avec une trésorerie restant positive sans recours à un nouvel emprunt.

Le dernier gros projet du mandat (PLSV 4 = pumtrack / champ de bosses = 100 000 €) devrait pouvoir se financer également sans recours à un nouvel emprunt.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 COMMUNE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte de Gestion de la Commune dressé pour l'exercice 2020 par les trésoriers municipaux, M. Hernandez et Mme Sellier.

Ce compte de gestion n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 COMMUNE

En fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 475 011,10 € et les recettes à 711 645,94 €, dont 84 037,84 € d'excédent reporté.

Le résultat définitif de la section présente donc un excédent de 236 634,84 €.

En investissement, les dépenses et les recettes sont respectivement de 494 127,49 € (dont 121 280,34 € de déficit reporté) et 195 118,52 €, faisant apparaître un déficit de clôture de 299 008,97 €.

Le Compte Administratif retraçant sa gestion, le Maire sort et le Conseil élit Mme BLOT Séverine, 1^{ère} Adjointe, à la présidence de la séance, le temps du vote

Le Conseil Municipal, par vote à mains levées, décide à l'unanimité d'adopter le Compte Administratif présenté.

Mr Gautheron reprend ensuite la présidence de la séance.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2020 COMMUNE

Le Conseil Municipal constatant que le compte administratif 2020 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 236 634,84 €, Monsieur le Maire propose d'affecter ce résultat de fonctionnement comme suit :

A Résultat de fonctionnement de l'exercice	+ 152 597,00 €
B Résultat antérieur reporté	84 037,84 €
C Résultat à affecter	<hr/> 236 634,84 €
= A+B (hors restes à réaliser)	

D Solde d'exécution d'investissement	- 299 008,97 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement	232 319,00 €
F Besoin de financement = $D+E$	- 66 689,97 €
AFFECTATION = $C = G+H$	236 634,84 €
G Affectation en réserves R 1068 en investissement	66 689,97 €
H Report en fonctionnement R 002	169 944,87 €

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme proposé.

TAUX D'IMPOSITION 2021 DES TAXES LOCALES

Le Maire informe les conseillers que suite à la refonte de la fiscalité locale liée à la disparition progressive de la taxe d'habitation, la réforme impacte l'environnement fiscal jusqu'en 2023 et notamment cette année puisque le taux de TFB du département est transféré aux Communes, ce dispositif visant à compenser la perte de la TH, en y appliquant un coefficient correcteur d'équilibre pour compenser la situation de sur ou de sous compensation.

Sougy aurait été sur-compensée, c'est pourquoi, un coefficient correcteur de 0,46216 lui est appliqué ; ce dernier est figé pour les années futures.

Mr le Maire propose de maintenir en 2021 les taux 2020 des taxes locales, à savoir :

- 35,35 % pour la taxe foncière bâti (taux communal : 11,45% + taux départemental : 23,90 %)
- 26,05 % pour la taxe foncière non bâti.

Le Conseil accepte à l'unanimité le maintien de ces taux.

DCE 2021

Le Conseil décide d'affecter la DCE attribuée par le Conseil Départemental en 2021 aux travaux de voirie effectués sur le programme 2021.

PRIME IAT 2021

Le Maire propose, comme chaque année, de prévoir au budget 2021 une charge correspondant à un treizième mois de salaire pour l'ensemble du personnel titulaire, soit 6 761,74 €.

Les membres du Conseil donnent leur accord unanime à cette enveloppe, dont les crédits correspondants seront inscrits au budget.

ACTIVITES DES ASSOCIATIONS

Mr le Maire fait aux membres du Conseil un résumé des réponses apportées par les Associations à sa demande concernant leur fonctionnement, leur nombre de membres dont celui de sougyçois, leur budget prévisionnel 2021 et leur trésorerie au 31/12.

A noter la création de deux nouvelles Associations (celle des futures assistantes maternelles et Les "Sangachats" qui gère la capture et la stérilisation des chats errants).

Après débat, les membres du Conseil décident de reconduire pour 2021 les subventions aux

associations au même niveau qu'en 2020, sauf pour 6 d'entre elles, dont la dotation sera diminuée de 50 % en raison de leur non réponse à la demande de la Mairie ou d'une baisse importante de leur activité liée à la Covid alors que leur trésorerie est suffisante (voir liste jointe au BP).

Mme Chabannes précise qu'elle aurait souhaité que la subvention aux associations n'ayant pas répondu à la demande de la Commune soit supprimée.

MAISON DES ASSISTANTES MATERNELLES (MAM)

Ce projet prioritaire est urgent pour permettre la consolidation du RPI. On peut penser à un démarrage provisoire en septembre 2021 avec deux assistantes maternelles (AM) identifiées dans grand logement neuf du centre bourg.

L'accord de la PMI et la MSA sont obligatoires. BFC a été obtenu pour une capacité 8 enfants dans 80 m².

L'installation de MAM pourrait être transférée derrière le restaurant dans un bâtiment neuf à construire de 120 m² ; avec l'objectif d'une installation de trois AM et 12 enfants en septembre 2022, d'où l'inscription de 250 000 € TTC au Budget 2021. Les études et recherche de financements sont prévus à l'été 2021, avec une consultation des entreprises à l'automne 2021 et les travaux en 2022

LOYERS MULTISERVICES

Mr le Maire fait part au Conseil d'une demande formulée par Mme Thomas pour une nouvelle annulation supplémentaire de deux loyers commerciaux par la Commune pendant la fermeture administrative : à l'étude pour décision prochain Conseil Municipal en fonction des aides publiques reçues.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 COMMUNE

Suite aux choix effectués ci-dessus, et à la modification des sommes inscrites initialement dans le BP,

le budget primitif proposé fait apparaître des comptes équilibrés :

- en fonctionnement à hauteur de 819 620 €
- en investissement à hauteur de 1 377 245 €.

Le Maire soumet le budget au vote des conseillers, à mains levées : il recueille 0 voix contre, 0 abstentions et 12 voix pour.

Le budget primitif 2021 est donc adopté à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 ASSAINISSEMENT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte de Gestion du service Assainissement dressé pour l'exercice 2020 par les trésoriers municipaux, M. Hernandez et Mme Sellier, qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 ASSAINISSEMENT

En fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 17 563,77 € et les recettes à 137 012,72 €, dont 100 336,99 € d'excédent reporté.

Le résultat définitif de la section présente donc un excédent de 119 448,95 €.

En investissement, les dépenses et les recettes sont respectivement de 23 289,94 € (dont 5 941,01 € de déficit reporté) et 14 554,96 €, faisant apparaître un déficit de 8 734,98 €.

Le compte administratif retraçant la gestion du Maire, le Conseil Municipal élit Mme BLOT Séverine, 1^{ère} Adjointe, pour présider la séance lors du vote alors que le Maire quitte la salle.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le Compte Administratif 2020 du service Assainissement.

Mr Gautheron reprend ensuite la présidence de la séance.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2020 ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, constatant que le compte administratif 2020 du service assainissement fait apparaître un excédent de fonctionnement de 119 448,95 €, le Maire lui propose d'affecter ce résultat de fonctionnement comme suit :

A Résultat de fonctionnement de l'exercice	+ 19 111,96 €
C Résultat antérieur reporté	+ 100 336,99 €
<hr/>	
D Résultat à affecter = A+C	+ 119 448,95 €
E Solde d'exécution cumulé d'investissement D 001 (besoin de financement)	- 8 734,98 €
F Solde des restes à réaliser d'investissement	- 64 392,00 €
<hr/>	
G Besoin de financement = E+F	73 126,98 €
AFFECTATION = D	+ 119 448,95 €
Affectation en réserves R 1068 en investissement	73 126,98 €
Report en fonctionnement R 002	46 321,97 €

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, d'affecter le résultat comme proposé.

TAXE ASSAINISSEMENT 2021

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire en 2021 les tarifs de 2020, soit :

- abonnement : 45 € / an
- m³ d'eau assainie : 1,52 € / m³.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

MARCHE CONTROLE AVANT RECEPTION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT

Le Maire rend compte au Conseil de la réunion de la Commission d'Ouverture des Offres qui s'est réunie le 01/04/2021 pour examiner les offres des 2 entreprises sur 3 ayant répondu à la

consultation lancée par la Commune pour la réalisation des épreuves préalables à la réception de l'extension du réseau d'assainissement du secteur Carnat / Parnat / Mouille, et du rapport de Nièvre Ingénierie concernant l'analyse des réponses de ces entreprises.

La Commission propose au Conseil Municipal de retenir l'offre "mieux disante" de l'entreprise S3C, pour un montant de 4 771,00 € HT, soit 5 725,52 € T.T.C., qui a obtenu la meilleure note au classement proposé par Nièvre Ingénierie, établi à partir de critères et sous critères très détaillés intégrés dans le règlement de la consultation.

Après cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les pièces du marché avec l'entreprise susnommée, pour un montant total de 4 771,00 € HT, à en suivre l'exécution et à signer tous les documents afférents nécessaires à l'exécution des travaux.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2021

Le Conseil examine les différentes rubriques du budget 2021 qui fait apparaître un budget équilibré :

- en fonctionnement à hauteur de 82 600 €
- en investissement à hauteur de 473 920 €.

Le Maire soumet ce budget au vote des conseillers ; il est adopté à l'unanimité.

NUMERIQUE / FIBRE OPTIQUE

Déploiement réseau SFR terminé, mais léger retard dans la commercialisation de l'accès au haut débit 100 Mégabits (été 2021) ; Equipement ENP- Sougy FabLab et jeux virtuels budgétés ; probabilité d'une Assistance temps partiel à l'ENP - Sougy d'un Conseiller Technique du Conseil Départemental sur financement Etat - CCSN pour accompagner déploiement fibre dans le grand public ; équipement performant secrétariat Mairie ; distribution tablettes « pédagogiques » prévue par le CCAS aux Anciens.

CCSN / DIVERS DOSSIERS

- MSP Decize : difficultés bouclage plan financement après transfert compétence à la ville (prix du terrain 48 € / m², dérapage cout global 2,4 M€, interrogation sur subventions massives aux futurs occupants, insuffisance du niveau des loyers, incertitude arrivées nouveaux médecins, refus persistant de dialogue avec les professionnels de santé, etc...).

- Compétence mobilité : refus transfert à la Région BFC : nouvelle attaque petites Communes ; principe subsidiarité = priorité gestion au niveau du terrain ; complexité de la gestion pratique (exemple : gestion vaccinations COVID, organisation transport demande, covoiturage, transports scolaires, vélo routes, ...).

- Soutien aux entreprises : organisation bien en place et régulièrement sollicitée.

- Fond soutien petites Communes rurales : il a été augmenté de 100 000 à 150 000 €.

- Achat matériel pour mutualisation.

- Ouverture Capital SPL aux 12 nouvelles Communes.

- Préparation extension zone industrielle Four à Chaux.

- Réouverture Hôtel Agriculture : programmée 2022 après travaux remise à niveau complète (mais sans restaurant et avec salle réunion séminaires).

- Maintien des taxes déchets ménagers au niveau actuel.

- Gestion progressive prudente compétence milieux aquatiques / inondations (taxe GEMAPI)
- Prolongation 3 ans concession VNF
- Contrat cadre avec Conseil Départemental sans doute reporté à l'automne (impact sur plan financement PLSV 3^{ème} phase).
- Mise en place supports communication CCSN (5 clips, gazette).

PERSONNEL COMMUNAL

- Nouvelle obligation au 01/01/2021 qui alourdit la gestion des carrières : établissement préalable de Lignes Directrices de Gestion, très détaillées et concernant tout le personnel avant toute proposition d'avancement et d'évolution (analyse procédure en cours par 1^{ère} et 4^{ème} Adjoint) ; mais retard instruction du dossier en cours par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.
- Retour de Nadine Périot après son long arrêt de maladie (petit handicap bras épaule) ; cessation contrat Stéphanie Périot.
- Création poste 3^{ème} cantonnier en cours pour recherche candidats.
- Séparation claire des programmes de travail des cantonniers actuellement en place (amélioration contrôle) ;
- RV à organiser avec syndicat /conseil Jean Escribano pour refaire point carrière / retraite / avancements.

EXTENSION RPI

Extension du Regroupement Pédagogique aux Communes de St-Ouen-sur-Loire et Béard : soutien de l'Education Nationale affirmé dans la carte scolaire (projet de 4 classes de 20 / 21 élèves à 2 niveaux) et dans les discussions récentes entre l'Inspectrice, les parents opposants au projet et le Conseil d'Ecole favorable ; bon travail en cours sur deux préoccupations majeures (points de collecte et durée des trajets des 2 cars scolaires qui se croiseront / uniformisation prévue des prestations des deux cantines en terme de menus et de tarifs) ; document de synthèse en préparation et réunion publique dès le déconfinement.

TRAVAUX

- Terrassements Parc des Varennes et plateformes city stade / skate parc terminés ; enrobés programmés mi avril ; achèvement installation équipements programmé mi mai.
- Livraison deux logements centre bourg programmée début mai.
- Chantier extension réseau eaux usées bien démarré au Carnat, et démarrage prévu mi avril la Mouille.
- Garage et kitchenette Elodie : accord du Conseil sur contrat architecte avec plafond 10 000 € HT ; objectif signatures marchés entreprises avant l'été et travaux avant l'automne.
- Aménagement salle du Conseil : descriptif détaillé remis aux cantonniers et commentés en réunion de lancement avec l'architecte ; en attente du temps disponible après l'organisation de l'accompagnement à la vaccination COVID.
- Réfection toiture du bungalow du restaurant par les cantonniers programmée avant l'été.
- Vidéosurveillance : en accompagnement de la lutte contre les incivilités répétées au stade des Varennes et en prévision de l'installation prochaine du City stade et du skate parc, le

Conseil donne son accord à l'installation immédiate par l'entreprise ATN du dispositif prévu dans son devis du 22/10/2020 pour un montant de 9 445 € HT.

PLAN VERT

Une visite détaillée a été faite avec l'entreprise Vittoz : toutes les plantations au Parc des Varennes sont repoussées fin 2021 (sauf végétalisation façades salle) alors que tous les sites déjà identifiés sur la Commune seront traités au printemps (avec préparation sol par cantonniers) et un programme complémentaire sur plusieurs années est en cours de définition.

CHEMINS RANDONNES / VELOURUTE

L'aménagement de la promenade du Gour des Fontaines par la Communauté de Communes Sud Nivernais se poursuit (4 escaliers, dégagement du perré en pierres, percées, ...). L'aplanissement de l'ancien chemin de halage et le nouveau mobilier urbain sont prévus après l'été.

Identification en cours avec la CCSN d'une promenade en bord de Loire de Tinte vers St-Léger-des-Vignes (mais problème riverains privés) ; une commission de six conseillers validera les autres tracés de randonnée identifiés pour un aménagement sommaire à réaliser en régie avant l'été (évaluation en cours et provision inscrite au budget).

SPECTACLE LA MAISON

Animation culturelle : accord du Conseil sur un spectacle donné à l'Espace ELODIE le 06 novembre 2021 par La Maison et cofinancé par la Commune (participation 1 452 €).

ACCES PMR

Visite reçue début mars de la sous-commission départementale d'accessibilité ; deux demandes de dérogation pour la Salle Récréative et l'école ont été validées le 16 mars ; achat rampe accès mobile pour Eglise inscrite au Budget ; tous les autres bâtiments sont aux normes.

CHAUDIERE BOIS / RESEAU DE CHALEUR / CONTRAT SIEEEN

A priori le transfert de la compétence au SIEEEN est intéressant à plusieurs points de vue (pas d'endettement, études + démarches administratives + subventions prises en charge, gestion exploitation et approvisionnement combustible par techniciens spécialisés, entretien / maintenance garantis, ...

Il reste à vérifier que la tarification de l'énergie (abonnement en KW et consommation en MWh) reste compétitive par rapport à une solution de mise en œuvre directe par la Commune si elle conservait la compétence ; à revoir à un prochain Conseil après les retours d'expérience de quelques-unes des nombreuses Communes nivernaises qui ont transféré leur compétence au SIEEEN.

SUITE TERRAINS CAYRE

Création réserve foncière et développement offre terrains à bâtir : dossier à reprendre en avril / mai avec l'acquéreur (à priori ouvert à la discussion) des importantes surfaces de terrains qu'il a récemment acquises dans le secteur Carnat / le Cloître.

SERVICES / ANIMATION

- Vaccination COVID : à ce jour plusieurs dizaines de sougyçois déjà vaccinés avec au moins une première injection ; mais manque de doses entraînant actuellement une liste d'attente d'une trentaine de personnes ; bonne organisation de la prise de RV par animatrice de l'ENP et du transport accompagné pour les demandeurs (plusieurs personnes à ce jour).

- Affinement en cours (3 Adjointes + animatrice ENP) du transport à la demande pour mobiliser des bénévoles et maintenir les cantonniers au travail.

QUESTIONS DIVERSES

- Deux plaintes déposées à la gendarmerie pour dégradations parc Varennes ; réunion à programmer avec Gendarmerie pour suites à donner, solliciter témoignages, exploiter vidéosurveillance, ...

- Protection enceinte du PLSV à l'étude contre intrusion motos / mobylettes, quads, ...

- Mot du Maire mis en ligne : bilan très positif action équipe municipale : pratiquement tous les projets évoqués pendant la campagne électorale ont été ouverts - et pour certains bien avancés - en quelques mois.

- Distributeur de pain / produits alimentaires : à étudier avec la boulangerie communale.

- Traitement bio-déchets par culbuto : suivre l'expérimentation en cours à Challuy ; voir aussi fourniture compost avec culbuto de la Commune (après réouverture restaurants / cantine / locations).

- Instruction documents urbanisme : voir avec Conseil Départemental après arrêt prestations Commune Decize (4^{ème} Adjoint).

- Provision Voirie réseaux (PVR) : elle sera facturée suite vente un terrain à l'Usage.

- Foyer des Roses La Machine (Gefocalam) : gestion intégralement confiée à la FOL suite difficultés financières récurrentes depuis des années (insuffisance de fréquentation et de tarification).

- Atelier autonomie Anciens (équilibre, marche) : mise en place à Sougy à organiser ; voir expérience réussie à Coulanges-les-Nevers.

- Rue des Varennes : remise à double sens réalisée ; pas de retour particulier des riverains.

- CCAS : Budget 2021 adopté avec excédent significatif ; mise en place de « boîtes SOS » avec le Lions Club ; acquisition à l'étude de tablettes numériques pour les Anciens.

- Dossier Parc Varennes 2022 / DETR 3^{ème} phase (espace Santé - Forme + parcours santé + mobilier urbain) : il est réputé complet en Préfecture (mais sans certitude subvention et en attente subvention contrat Cadre CCSN / Conseil Départemental).

- Equipements photovoltaïque sur terres agricoles : écart stratégique à suivre entre développement prôné par Chambre d'Agriculture et restrictions fortes au SCOT (Schéma Cohérence Territoriale) qui s'impose aux PLU.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Président déclare la session close.

La séance est levée à 23 heures 30.

Délibéré en séance, les jours et an susdits.